
Présidence : Pologne**SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL PERMANENT
(1350^e séance plénière)**

1. Date : jeudi 13 janvier 2022 (dans la Neuer Saal et par visioconférence)

Ouverture : 10 heures

Clôture : 13 h 30

2. Président : Ambassadeur A. Hałaciński
Ambassadeur M. Czapliński

Avant d'aborder l'ordre du jour, le Président a rappelé au Conseil permanent les modalités techniques de la conduite des séances du Conseil durant la pandémie de COVID-19.

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : ALLOCUTION DU PRÉSIDENT EN EXERCICE DE
L'OSCE, S. E. M. ZBIGNIEW RAU, MINISTRE
POLONAIS DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Président, Président en exercice (CIO.GAL/4/22), Secrétaire générale (SEC.GAL/6/22), France-Union européenne (l'Albanie, la Macédoine du Nord et le Monténégro, pays candidats ; l'Islande et le Liechtenstein, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Andorre, la Géorgie, Saint-Marin et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/13/22), Fédération de Russie (PC.DEL/1/22) (PC.DEL/3/22), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/2/22), Turquie (PC.DEL/9/22 OSCE+), Royaume-Uni (PC.DEL/4/22 OSCE+), Albanie (PC.DEL/7/22 OSCE+), Géorgie (PC.DEL/18/22 OSCE+), Suisse (PC.DEL/6/22 OSCE+), Canada (PC.DEL/17/22 OSCE+), Saint-Siège (PC.DEL/5/22 OSCE+), Arménie (annexe 1), Azerbaïdjan (annexe 2), Ukraine (PC.DEL/14/22), Biélorussie (PC.DEL/8/22 OSCE+), Norvège, Kazakhstan (annexe 3), Macédoine du Nord (PC.DEL/22/22 OSCE), Kirghizistan, Finlande (également au nom de la Suède) (annexe 4), Roumanie

(annexe 5), Suède, Turkménistan, Islande (PC.DEL/10/22 OSCE+), Moldavie
(annexe 6), Japon (Partenaire pour la coopération)

Point 2 de l'ordre du jour : AFFAIRES COURANTES

Aucune déclaration

Point 3 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

Aucune déclaration

4. Prochaine séance :

Jeudi 20 janvier 2022, à 10 heures, dans la Neuer Saal et par visioconférence



1350^e séance plénière
Journal n° 1350 du CP, point 1 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION ARMÉNIENNE

Monsieur le Président,

La délégation arménienne souhaite chaleureusement la bienvenue à S. E. M. Zbigniew Rau, Ministre polonais des affaires étrangères, de retour au Conseil permanent, et le remercie d'avoir présenté les priorités qui guideront la présidence polonaise de l'OSCE tout au long de cette année.

Monsieur le Ministre,

Depuis votre dernière visite au Conseil permanent en juillet de l'année dernière, la situation générale en matière de sécurité et l'environnement politico-militaire dans l'espace de l'OSCE se sont encore détériorés, posant de nouveaux défis aux États participants. Ces défis, s'ils ne sont pas relevés de façon appropriée, continueront à élargir les fissures apparues dans le concept de sécurité globale et indivisible de l'OSCE.

Dans ce contexte, nous nous félicitons de l'intention de la Présidence polonaise de l'OSCE d'accorder une attention particulière à l'amélioration de la situation en matière de sécurité dans l'espace de l'OSCE en contribuant au règlement pacifique des conflits existants. À cet égard, permettez-moi de rappeler que plus d'un an après la signature de la déclaration trilatérale de cessez-le-feu, le 9 novembre 2020, non seulement les graves conséquences de la guerre d'agression déclenchée contre l'Artsakh et l'Arménie n'ont pas été surmontées, mais l'Azerbaïdjan continue d'aggraver constamment la situation déjà tendue tant le long de la frontière avec l'Arménie que sur la ligne de contact avec l'Artsakh/le Haut-Karabakh.

Le 11 janvier 2022, les formations armées azerbaïdjanaises qui se sont infiltrées dans le territoire souverain de l'Arménie le 12 mai 2021 et qui ont, depuis, maintenu leur présence illégale, ont eu recours à une nouvelle provocation à la frontière orientale de l'Arménie. Cette violation flagrante et non provoquée du cessez-le-feu, qui s'est traduite par l'utilisation d'artillerie lourde et de drones de combat, a coûté la vie à trois militaires des forces armées arméniennes, Arthur Mkhitaryan, Rudik Charibyan et Vahan Babayan, et en a blessé deux autres.

La veille de cette provocation, les forces armées azerbaïdjanaises ont ouvert le feu sur une voiture civile garée près d'une maternité dans le village de Karmir Shuka, dans

l'Artsakh. Les pompiers qui sont arrivés pour éteindre l'incendie de la voiture ont également essuyé des tirs. Heureusement, grâce à l'évacuation opportune des enfants de la maternelle, personne n'a été blessé à la suite de cet acte criminel des forces armées azerbaïdjanaises. Le même jour, ces forces armées ont tiré sur des civils travaillant dans un champ près du village de Nakhijevanik, dans l'Artsakh. Dans l'après-midi du même jour, sur l'autoroute Stepanakert-Shushi, des soldats azerbaïdjanais ont pointé leurs armes et jeté des pierres sur une voiture civile dans laquelle se trouvaient non seulement le conducteur mais aussi sa femme et leur enfant de trois ans.

Dans un entretien accordé le 12 janvier aux médias locaux, caractérisé par de nouveaux propos de haine et d'arménophobie, le Président de l'Azerbaïdjan a fait un certain nombre de déclarations qui montrent à l'évidence que la provocation du 11 janvier, qui a entraîné des pertes humaines, a été lancée sous son commandement direct.

Cette récente escalade montre une fois de plus que le conflit du Haut-Karabakh n'est pas résolu, malgré les déclarations de l'Azerbaïdjan. Le recours à la force dans l'espace OSCE ne peut régler aucun conflit. En outre, le fait de présenter le recours à la force comme un outil légitime de règlement des conflits porte atteinte à la sécurité de l'espace de l'OSCE et discrédite les organisations internationales, dont l'OSCE, qui ont été créées dans le but de les régler pacifiquement.

Dans ce contexte, je pense qu'il sera intéressant pour les États participants de savoir que, dans son entretien, le Président azerbaïdjanais a également déclaré que Bakou continuerait d'empêcher les coprésidents du Groupe de Minsk de l'OSCE de s'occuper du conflit du Haut-Karabakh, ajoutant en particulier, je cite : « qu'ils ne devraient pas s'occuper du conflit du Haut-Karabakh, car il a été réglé. Nous avons résolu ce problème à leur place, d'où leur absence. »

Nous pensons que, dans de telles circonstances, les appels continus de nos partenaires aux deux parties sont contre-productifs, voire préjudiciables, car ils sont, pour l'Azerbaïdjan, une invitation sans réserve à commettre de nouvelles provocations et violations du cessez-le-feu.

L'Arménie exprime l'espoir que la Présidence polonaise de l'OSCE, ainsi que d'autres partenaires internationaux, utiliseront tous les outils à leur disposition pour envoyer un message clair, sans ambiguïté et ferme à l'Azerbaïdjan, à savoir que le recours à la force ne sera pas toléré et aura des répercussions. L'Azerbaïdjan doit immédiatement cesser ses provocations, retirer ses forces du territoire souverain de l'Arménie, arrêter l'escalade des tensions tant à la frontière avec l'Arménie que sur la ligne de contact avec l'Artsakh, et mettre en œuvre les engagements pris lors des réunions de Bruxelles et de Sotchi.

Monsieur le Ministre,

La situation concernant les prisonniers de guerre et les captifs civils arméniens n'est toujours pas réglée. En violation des engagements qu'il a pris dans le cadre de la déclaration trilatérale de cessez-le-feu du 9 novembre 2020 et du droit humanitaire international, l'Azerbaïdjan continue de refuser de restituer les prisonniers de guerre et les captifs civils arméniens et mène des simulacres de procès contre eux sur la base d'accusations forgées de toutes pièces et d'aveux obtenus sous la contrainte.

Nous sommes également profondément préoccupés par le refus de l'Azerbaïdjan de fournir des informations précises sur le nombre de prisonniers de guerre et de civils arméniens qu'il détient, ce qui les expose au risque de disparition forcée. Il y a tout lieu de penser que ces disparitions ont déjà entraîné des exécutions extrajudiciaires. Les derniers éléments de preuve montrent que les prisonniers de guerre arméniens ont été soumis à des traitements inhumains et dégradants non seulement pour des motifs ethniques mais aussi religieux. Ces cas de torture et de traitement inhumain de prisonniers de guerre et d'otages civils arméniens attendent toujours une réponse appropriée des organisations internationales et des partenaires concernés, y compris l'OSCE.

Monsieur le Ministre,

Nous partageons entièrement votre point de vue selon lequel ce sont les populations qui souffrent le plus, et nous nous félicitons de votre intention de continuer à mettre l'accent sur les considérations humanitaires. À cet égard, il convient de rappeler qu'en plus de ses tactiques visant à terroriser la population civile et de ses tentatives pour créer un climat de peur, l'Azerbaïdjan continue également d'empêcher l'accès des organisations humanitaires internationales à l'Artsakh. Les organisations humanitaires internationales et les organismes spécialisés doivent avoir un accès total et sans entrave au Haut-Karabakh et aux zones adjacentes afin de mener à bien le travail qui leur a été confié, sans ingérence ni restriction. Nous espérons que la Présidence polonaise de l'OSCE déploiera des efforts supplémentaires pour convaincre l'Azerbaïdjan de ne pas politiser cette question purement humanitaire de façon injustifiée.

Une autre source de grave préoccupation est la question de l'appropriation et/ou de la destruction du patrimoine culturel arménien dans les territoires occupés de l'Artsakh, qui n'a toujours pas reçu l'attention nécessaire et adéquate.

Monsieur le Président,

L'Arménie est prête à dialoguer sous les auspices des coprésidents du Groupe de Minsk de l'OSCE, dans le prolongement logique des réunions tenues à New York et à Paris l'année dernière. Nous regrettons que la réunion précédemment convenue à Stockholm n'ait pas eu lieu en raison de son annulation par l'Azerbaïdjan pour des motifs peu plausibles et douteux.

L'Arménie se réjouit d'accueillir les coprésidents en Arménie pour une visite complète de la région qui leur permettra d'évaluer directement la situation sur le terrain. Nous sommes convaincus que le Président en exercice de l'OSCE et les pays coprésidents disposent de tous les outils nécessaires pour organiser et mener à bien cette visite attendue depuis longtemps. L'intention de la Présidence polonaise de l'OSCE de « faire tout son possible pour promouvoir et faire progresser l'utilisation rationnelle, intelligente et flexible des outils et des formats de négociation uniques de l'OSCE » est un signe encourageant. Nous espérons que la Présidence maintiendra le conflit du Haut-Karabakh au centre de ses préoccupations tout au long de l'année.

Monsieur le Ministre,

Les événements récents survenus dans l'espace de l'OSCE montrent une fois de plus à quel point les questions de sécurité de tous les États participants de l'OSCE sont liées et interdépendantes. L'apparition de combattants terroristes étrangers dans une partie de l'espace de l'OSCE donne des raisons suffisantes de penser que leur réapparition dans d'autres parties de cet espace est inévitable. L'Arménie et l'Artsakh ont lancé des avertissements concernant le transfert et le déploiement de combattants terroristes étrangers dans la zone de conflit du Haut-Karabakh, et exhorté les États participants et les structures exécutives de l'OSCE à prendre des mesures adéquates pour traiter cette question. Nous continuons d'affirmer que les outils existants au sein de l'Organisation sont parfaitement adaptés pour mener des activités efficaces de lutte contre le terrorisme. Par conséquent, nous réitérons notre appel à l'OSCE et à ses structures exécutives pertinentes pour qu'elles abordent cette question avec sérieux et efficacité.

Monsieur le Président,

Pour conclure, permettez-moi de vous souhaiter, ainsi qu'à vos collègues de Varsovie et à votre équipe compétente ici à Vienne, dirigée par notre distingué collègue, M. l'Ambassadeur Hałaciński, beaucoup de succès dans la conduite de l'OSCE jusqu'en 2022. Vous pouvez être assuré du soutien de l'Arménie.

Je vous remercie.



1350^e séance plénière
Journal n° 1350 du CP, point 1 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION AZERBAÏDJANAISE

Merci, Monsieur le Président.

La délégation azerbaïdjanaise souhaite chaleureusement la bienvenue au Président en exercice de l'OSCE, S. E. M. Zbigniew Rau, Ministre polonais des affaires étrangères, au Conseil permanent.

L'Azerbaïdjan apprécie grandement le fait que la présidence polonaise de l'Organisation se soit fixée pour priorité essentielle de défendre son concept de sécurité globale reposant sur nos engagements communs énoncés dans l'Acte final de Helsinki et les décisions de l'OSCE. Les principes régissant les relations interétatiques, en particulier ceux qui sont liés au respect de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'inviolabilité des frontières internationalement reconnues, restent la pierre angulaire de la sécurité européenne et la base de notre coopération.

La Pologne a assumé la présidence de notre Organisation dans un contexte d'érosion continue du multilatéralisme et de rivalité croissante entre blocs politico-militaires et économiques. L'indivisibilité de la sécurité, qui est ancrée dans les documents fondamentaux de l'OSCE, doit être respectée et appliquée strictement dans la pratique. Pour un pays non aligné tel que l'Azerbaïdjan, qui ne fait partie d'aucun bloc, l'OSCE et le strict respect par ses États participants des principes fondamentaux susmentionnés acquièrent une importance particulière. Les États participants qui font partie de blocs et d'alliances politico-militaires doivent garantir l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'inviolabilité des frontières des États participants qui n'en font pas partie.

Nous vous félicitons d'avoir choisi pour priorité de riposter aux menaces communes, y compris les défis post-COVID, par un multilatéralisme efficace. Nous espérons que la Pologne, en sa qualité de Présidente de l'OSCE, saura non seulement naviguer à travers cet environnement complexe, mais aussi enregistrer des progrès vers la paix, la sécurité et le développement. Concrétiser cette vision demande beaucoup de travail et des efforts collectifs.

Le renforcement de la sécurité et le rétablissement de la confiance entre les États participants de l'OSCE ne sont possibles qu'en respectant sans condition les principes susmentionnés inscrits dans les documents de base de l'Organisation, en commençant par l'Acte final de Helsinki. Il s'agit de principes fondamentaux qui ne sauraient faire l'objet

d'aucune réinterprétation ni négociation. Ils doivent être respectés et appliqués de façon égale et sans réserve, sans aucune exception, discrimination ni préférence géographique ou autre.

Nous pensons que la mise en œuvre des mesures de confiance et de sécurité dans la sphère politico-militaire pourrait contribuer notablement à la paix, la sécurité et la stabilité de l'espace de l'OSCE. En même temps, force est de reconnaître que les instruments politico-militaires n'existent pas dans le vide et que leur objectif principal est de maintenir la paix et la stabilité, donnant effet et expression à nos principes et engagements fondamentaux communs.

L'Azerbaïdjan, qui exercera la présidence du Forum pour la coopération en matière de sécurité (FCS) pendant le premier trimestre de 2022, s'est fixé pour principale tâche et priorité transversale de maintenir et de renforcer le respect des principes et des engagements fondamentaux de l'OSCE ainsi que d'améliorer la mise en œuvre de bonne foi des engagements politico-militaires. Au cours de notre présidence du FCS, nous nous concentrerons sur le respect du droit international humanitaire et la protection des civils, la question des armes légères et de petit calibre ainsi que des stocks de munitions conventionnelles, la lutte antimines, la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies sur les femmes et la paix et la sécurité, la lutte contre le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, la réhabilitation post-conflit et la place et le rôle des pays non alignés dans l'architecture de sécurité européenne.

La déclaration trilatérale faite par l'Azerbaïdjan, l'Arménie et la Fédération de Russie le 10 novembre 2020 a mis fin au conflit armé qui a duré trois décennies. L'Azerbaïdjan a rétabli sa souveraineté et son intégrité territoriale. Il a par ailleurs veillé à ce que les droits fondamentaux de près d'un million d'Azerbaïdjanais déplacés soient respectés.

La position de l'Azerbaïdjan pendant cette période d'après-conflit, y compris s'agissant du rôle et de la contribution possibles de l'OSCE et de ses structures, est bien connue et a été communiquée à nos homologues à plusieurs reprises. Il est clair que le statu quo ne peut être maintenu. Pour être pertinentes, l'Organisation et ses structures, y compris les coprésidents du Groupe de Minsk de l'OSCE, doivent tenir compte et rester au fait de la nouvelle réalité sur le terrain. Les attentes de l'Azerbaïdjan concernant ce que les coprésidents devraient faire et ne pas faire ont été clairement communiquées, y compris au niveau politique le plus élevé. Les débats sur les futures activités programmatiques que le Groupe de Minsk de l'OSCE et ses coprésidents pourraient mener, compte tenu des déclarations trilatérales susmentionnées et des nouvelles réalités qu'elles ont créées, se poursuivent, y compris dans le cadre du processus du budget unifié de l'Organisation.

Maintenant que le conflit a été résolu, le Gouvernement azerbaïdjanais a déjà pris des mesures pratiques visant à éliminer les conséquences de l'occupation longue de plusieurs décennies suivie de destructions massives. Au stade actuel, les priorités de l'Azerbaïdjan sont notamment de mener à bien dans les plus brefs délais et de manière efficace les travaux de réhabilitation, de reconstruction et de réintégration post-conflit dans les territoires libérés, ce qui permettra à des centaines de milliers d'Azerbaïdjanais déplacés de retourner dans leurs foyers en sécurité et dans la dignité.

Malgré les actes illicites commis par l'Arménie sur le plan international et les conséquences dévastatrices ainsi que les plaies non cicatrisées de la guerre et de l'occupation

longues de presque trois décennies, les réalités post-conflit offrent une occasion sans pareille et de véritables perspectives de consolider la paix et la stabilité dans la région. Depuis la fin du conflit, l'Azerbaïdjan s'est déclaré à plusieurs reprises disposé à se réconcilier et à normaliser ses relations interétatiques avec l'Arménie sur la base de la reconnaissance et du respect réciproques de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de chacun des deux pays à l'intérieur de leurs frontières internationalement reconnues, y compris par la signature d'un traité de paix fondé sur ces principes.

Malheureusement, nous n'avons pas encore enregistré la moindre réaction positive de la part de l'Arménie à notre agenda de paix. Nous continuons, au contraire, d'assister à des provocations militaires de l'Arménie le long de sa frontière internationale entre les deux États, comme cela a été le cas il y a deux jours lorsqu'un militaire azerbaïdjanais a été tué par balles en direction du district azerbaïdjanais de Kalbadjar le long de la frontière d'État. Les forces armées azerbaïdjanaises ont pris des contre-mesures pour faire cesser les tirs de la partie arménienne. Il est manifeste qu'une attitude revanchiste persiste en Arménie. Cette dernière porte l'entière responsabilité de l'aggravation de la situation. L'Azerbaïdjan continuera de riposter de façon adéquate aux provocations de l'Arménie et éliminera toute menace à sa souveraineté et à son intégrité territoriale. L'Arménie devrait tirer les leçons des conséquences qu'elle a subies à la suite de sa dernière provocation en date et au cours de la guerre de 44 jours en 2020.

En réponse aux observations formulées par l'Ambassadeur d'Arménie, je réaffirme que, plutôt que de ressasser ses discours et ses allégations infondées, l'Arménie doit suivre l'exemple des coprésidents et d'autres États participants, accepter les nouvelles réalités sur le terrain et s'en accommoder, ainsi que répondre positivement à l'agenda de paix proposé par l'Azerbaïdjan. Je ne répondrai pas à chacune des allégations soulevées par l'Ambassadeur d'Arménie car il se répète déjà. S'agissant des allégations relatives aux détenus, je me bornerai à dire que la seule raison pour laquelle leur situation est « non résolue », comme il l'a déclaré, tient au fait que l'Arménie arrête les personnes que l'Azerbaïdjan lui remet.

Monsieur le Ministre,

La dimension économique et environnementale est un important pilier du renforcement de la sécurité et de la stabilité. Notre délégation plaide activement en faveur de l'accroissement de l'importance de cette dimension et de l'augmentation de l'efficacité des travaux menés par l'OSCE dans ce domaine. Nous nous félicitons du fait que la présidence polonaise se concentrera sur la transition vers l'économie verte, la reprise post-pandémique grâce à l'innovation et aux nouvelles technologies, ainsi que la transparence et la lutte contre la corruption, qui est également une priorité du Gouvernement azerbaïdjanais. Nous accueillons aussi avec satisfaction le fait que la présidence polonaise ait inscrit la promotion des transports et la facilitation des échanges parmi ses priorités.

La dimension humaine est liée indéniablement aux questions de sécurité, de stabilité et de développement dans le cadre du concept de sécurité globale de l'OSCE. L'adoption d'une approche équilibrée et globale entre les trois dimensions est une condition préalable indispensable pour bâtir un espace commun de sécurité de l'OSCE et assurer le plein respect des droits humains et de l'état de droit, qui sont interdépendants et se renforcent mutuellement.

En conclusion, nous remercions une fois de plus S. E. M. Zbigniew Rau de sa présence au Conseil permanent et lui souhaitons, ainsi qu'à son équipe compétente dirigée par l'Ambassadeur Adam Hałaciński, une présidence réussie de notre Organisation en 2022.

Je vous prie de bien vouloir annexer la présente déclaration au journal de la séance de ce jour.

Merci, Monsieur le Président.



1350^e séance plénière
Journal n° 1350 du CP, point 1 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DU KAZAKHSTAN

Merci, Monsieur le Président.

Nous voudrions nous associer à nos collègues pour féliciter la Pologne de son accession à la présidence de l'OSCE.

Nous souhaitons chaleureusement la bienvenue au Conseil permanent au nouveau Président en exercice, le Ministre polonais des affaires étrangères, M. Zbigniew Rau, et le remercions d'avoir présenté les priorités de la Pologne pour 2022.

Nous nous félicitons que la Présidence soit prête à aider le Kazakhstan à poursuivre les réformes politiques en se conformant pleinement aux engagements de l'OSCE, par l'intermédiaire du Bureau du programme de l'OSCE à Nour-Soultan et par d'autres moyens.

Monsieur le Président en exercice,

Je tiens à répondre à certaines des préoccupations qui ont été exprimées au sujet de la situation actuelle de mon pays. Je pense que ces inquiétudes sont en partie dues aux informations erronées qui faussent la compréhension des événements qui se déroulent au Kazakhstan. Je demande donc à toutes les personnes concernées d'attendre les résultats de l'enquête officielle en cours avant de tirer des conclusions et de faire des déclarations catégoriques.

Le Kazakhstan a connu une vague de violence sans précédent dans tout le pays. L'enquête en cours semble montrer que les émeutes pourraient même être un acte d'agression orchestré, une attaque directe contre notre État, une tentative de saper l'ordre constitutionnel pacifique qui est le pilier de notre pays depuis plus de 30 ans.

Des criminels bien organisés ont eu recours à des tactiques militantes appliquées simultanément dans 11 régions et ont rejeté les tentatives du gouvernement d'engager le dialogue. Les terroristes ont mobilisé des cellules dormantes dans tout le pays et ont attaqué des bâtiments administratifs, des chaînes de télévision, des bases militaires, des postes de police et des installations civiles.

Notre plus grande ville, Almaty, qui est le centre financier et culturel du pays, a le plus souffert. Pas moins de 18 membres des forces de l'ordre ont été tués par ces extrémistes, et plus de 1 300 ont été blessés. Il y a également eu des victimes parmi les civils. Au total, 1 300 entreprises ont été détruites, et plus d'une centaine de locaux commerciaux et de banques ont été pillés. Plus de cinq cents véhicules de police ont été brûlés, et plus de cinq mille ont été saisis par les émeutiers. Les dommages économiques s'élèvent à un montant estimé entre 2,5 et 3 milliards de dollars.

Dans une société démocratique, les manifestants n'utilisent pas la violence à un tel degré, en procédant à une destruction massive de biens et en recourant au meurtre d'agents des forces de l'ordre. Le nombre élevé des destructions ciblées témoigne du niveau sophistiqué de la coordination et de l'ampleur des mesures préparées à long terme dans le but de créer une zone de chaos contrôlé et en fin de compte, de prendre le pouvoir par la force.

Le Kazakhstan n'a pas utilisé et n'utilisera pas la force armée contre des manifestants pacifiques. Face aux criminels armés et aux terroristes, notre police et notre garde nationale ont protégé les civils et rétabli l'ordre.

Conformément au droit de légitime défense énoncé à l'article 51 de la Charte des Nations Unies, le Président s'est adressé à l'Organisation du Traité de sécurité collective (OTSC). Un petit contingent de maintien de la paix, auquel participent tous les États membres de l'OTSC, a été déployé et assure la protection des sites stratégiques, à Almaty, dans son voisinage et ailleurs. Comme le Président l'avait prévu le 11 janvier, le contingent de maintien de la paix a commencé aujourd'hui à se retirer du Kazakhstan. Il ne faudra que dix jours pour retirer toutes les troupes.

Le Kazakhstan reste attaché à la protection des libertés et des droits de l'homme fondamentaux. Le Président a confirmé dans un discours prononcé au Parlement le 11 janvier qu'il poursuivra les réformes démocratiques. Le processus de démocratisation au Kazakhstan est authentique et irréversible. Nous avons parcouru un long chemin au cours des trente dernières années pour construire notre État à partir de rien. Et nous ferons tout ce qu'il faut pour protéger notre démocratie et notre peuple contre toute ingérence illégale, tant sur le territoire national qu'à l'étranger.

En conclusion, nous souhaitons à la Présidence polonaise beaucoup de succès dans ses entreprises. Nous sommes convaincus qu'elle aura pour objectif de renforcer la mise en œuvre des principes fondateurs de l'OSCE et de l'Organisation des Nations Unies, notamment l'égalité souveraine des États, l'intégrité territoriale et l'inviolabilité des frontières, la non-ingérence dans les affaires intérieures, la liberté de choix des alliances et la coopération entre les États, le non-recours à la menace ou à l'emploi unilatéral de la force et le règlement pacifique des différends internationaux.

Monsieur le Président, je vous prie de bien vouloir annexer la présente déclaration au journal de ce jour.

Je vous remercie.

1350^e séance plénière

Journal n° 1350 du CP, point 1 de l'ordre du jour

**DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION FINLANDAISE
(ÉGALEMENT AU NOM DE LA SUÈDE)**

Monsieur le Président,
Monsieur le Président en exercice Rau,

La Finlande et la Suède souscrivent pleinement à la déclaration de l'Union européenne (UE), mais nous souhaitons faire par ailleurs une déclaration commune au nom de nos deux pays.

La Finlande et la Suède tiennent à vous remercier, Monsieur le Ministre des affaires étrangères Rau, de l'allocution que vous avez prononcée devant le Conseil permanent et d'avoir exposé les priorités de la présidence polonaise de l'OSCE en 2022. Nous soutenons fermement vos efforts visant à améliorer le dialogue, la confiance et la sécurité afin, comme vous l'avez dit, de revenir à une « culture de Helsinki ». Au nom de la Finlande, je voudrais aussi remercier sincèrement la Suède de l'excellent travail qu'elle a accompli en sa qualité de Présidente de l'OSCE l'année dernière.

Nous nous félicitons du fait que le Président en exercice ait souligné que l'OSCE était une plateforme pertinente pour débattre de tous les aspects liés au concept de sécurité globale. L'Organisation occupe une place sans pareille en tant qu'enceinte de dialogue sur la sécurité européenne étant donné qu'elle réunit le plus large éventail d'États. Il est indispensable que tous les États européens aient leur mot à dire dans les débats sur la sécurité européenne.

Nous partageons l'avis du Président en exercice selon lequel ces débats devraient se tenir en pleine conformité avec le droit international et nos principes et engagements communs, notamment ceux énoncés dans l'Acte final de Helsinki et la Charte de Paris pour une nouvelle Europe. Ces principes sont non-négociables. La non-adhésion à ces derniers nuit non seulement à l'ordre européen en matière de sécurité mais aussi à l'ordre international fondé sur des règles et au multilatéralisme effectif, ce qui devrait constituer une source de préoccupation pour tous les pays.

À cet égard et à la lumière des discussions en cours sur les propositions russes relatives à des garanties de sécurité, nous tenons à souligner l'importance cruciale de maintenir l'ordre européen en matière de sécurité, y compris notre engagement commun en

faveur de l'égalité souveraine, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance politique des États ainsi que leur liberté de choisir leurs propres arrangements de sécurité.

Comme énoncé dans la Charte de sécurité européenne de 1999, aucun État, aucun groupe d'États ou aucune organisation ne peut revendiquer une responsabilité première dans le maintien de la paix dans l'espace de l'OSCE, ni considérer une quelconque partie de cet espace comme relevant de sa sphère d'influence. En tant que membres de l'UE, nous sommes prêts à participer à des débats dans le cadre de l'OSCE sur les moyens de renforcer nos engagements communs dans les trois dimensions, y compris dans le domaine des mesures de confiance et de sécurité.

Nous souhaitons à nos amis polonais tout le succès possible pour leur présidence. La Pologne peut compter sur notre soutien sans réserve durant sa présidence.

Monsieur le Président, je vous demanderais de bien vouloir joindre la présente déclaration au journal de la séance de ce jour.

Je vous remercie.

1350^e séance plénière

Journal n° 1350 du CP, point 1 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION ROUMAINE

La Roumanie souscrit pleinement à la déclaration présentée au nom de l'Union européenne et souhaite faire quelques remarques à titre national.

Tout d'abord, notre pays félicite la Pologne de son accession à la présidence de l'OSCE, souhaite chaleureusement la bienvenue au Ministre, M. Rau, au Conseil permanent de l'OSCE et appuie pleinement les objectifs que la Présidence polonaise de l'OSCE vient de présenter.

La Roumanie et la Pologne ont noué un partenariat stratégique étroit. Dans ce contexte, j'insiste tout particulièrement sur la contribution à la recherche de solutions pacifiques, globales et durables aux conflits prolongés ainsi qu'à la mise en pratique de tous les instruments disponibles de l'OSCE pour rétablir la qualité de nos débats. Monsieur le Ministre Rau, sachez que la Roumanie s'engage résolument à vos côtés sur la voie de la mise en œuvre des priorités que vous venez d'annoncer. Dans ce contexte, nous nous félicitons de la nomination de l'Ambassadeur de Roumanie, S. E. M. Viorel Moșanu, en qualité de Représentant spécial de la Présidente en exercice pour le Caucase du Sud.

Deuxièmement, je tiens à souligner le rôle de l'OSCE en tant que plateforme de dialogue. Cette organisation est un forum diplomatique inclusif, né d'une compréhension collective du besoin impératif de dialogue, de sécurité et de coopération. Ce qui était possible à l'époque devrait l'être aujourd'hui. Il y a toujours un moyen de dialoguer lorsque la volonté politique est là.

Les principes que nous avons tous adoptés nous ont amenés à prendre des engagements qui ont ouvert la voie à une amélioration de la vie de nos citoyens. Il est essentiel, pour éviter l'escalade et garantir la paix et la stabilité, d'organiser aussi souvent que nécessaire des débats honnêtes et constructifs tirant profit des acquis de l'expérience, d'autant que la prévention et le règlement des conflits sont le mandat principal de l'OSCE.

Troisièmement, le concept de sécurité coopérative et globale de l'OSCE reste de la plus haute importance, tout comme les principes fondamentaux de la sécurité européenne consacrés par l'Acte final de Helsinki, la Charte de Paris et tous les autres documents auxquels nous avons tous souscrit. Dans ce contexte, rappelons et réaffirmons que nous respectons nos obligations et nos engagements internationaux en ce qui concerne la

souveraineté et l'intégrité territoriale de chaque État à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues, le consentement du pays hôte et la liberté de chaque État de choisir sa conduite en matière de politique étrangère et ses arrangements de sécurité, sans ingérence extérieure.

La sécurité et la stabilité dans l'espace de l'OSCE ne pourront être rétablies qu'en appliquant de bonne foi le droit international, tous les accords existants et en se conformant aux principes, valeurs et engagements de l'OSCE dans les trois dimensions.

La Roumanie vous souhaite beaucoup de succès, Monsieur le Ministre Rau, ainsi qu'à vos équipes à Vienne et à Varsovie. Soyez assuré de notre soutien.

Je vous remercie, Monsieur le Président, et vous demande de bien vouloir annexer la présente déclaration au journal de la séance de ce jour.

1350^e séance plénière

Journal n° 1350 du CP, point 1 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION MOLDAVE

Cher Ministre,

La délégation de la République de Moldavie vous souhaite chaleureusement la bienvenue au Conseil permanent en votre qualité de Président en exercice de l'OSCE en 2022.

Monsieur le Président,

La Pologne assume ses fonctions à un moment très difficile pour l'OSCE et l'ensemble de l'architecture européenne de sécurité. Notre région est confrontée, d'une part, à un risque de grave escalade militaire et doit se préparer, de l'autre, à mener un dialogue potentiellement très sérieux sur les piliers fondamentaux de notre système de sécurité. Nous pensons que le dialogue devrait être choisi comme seul instrument acceptable mais qu'il devrait se dérouler dans un climat approprié si l'on veut qu'il aboutisse à un résultat satisfaisant. Par conséquent, nous soutenons les appels à une désescalade militaire et au retour des forces militaires russes aux emplacements qu'elles occupent en temps de paix.

Nous nous félicitons du fait que l'OSCE ait été considérée d'un commun accord comme une des principales plateformes de dialogue. Nous sommes fermement convaincus que l'Organisation peut et devrait servir d'enceinte de dialogue sur les moyens de renforcer notre sécurité globale et d'améliorer les mesures de confiance et de sécurité. Nous considérons également que ces discussions approfondies devraient être menées dans le plein respect du principe de la souveraineté égale des États concernés et des préoccupations légitimes de tous les pays de la région en matière de sécurité. À cet égard, mon pays a lui aussi certaines préoccupations en matière de sécurité qui ne peuvent pas être occultées.

Ces discussions ne devraient pas être menées dans un vase clos axiologique car plusieurs de nos principes communs fondamentaux sont inscrits dans de nombreux documents et accords allant de l'Acte final de Helsinki et de la Charte de Paris à la Charte de sécurité européenne et à la Déclaration commémorative d'Astana de 2010. Parmi ces principes fondamentaux figure celui du droit de chaque pays de choisir ses propres arrangements de sécurité.

Nous sommes conscients que la communauté internationale, y compris les États participants de l'OSCE, n'épargne aucun effort pour remédier aux situations de crise émergentes. Toutefois, il conviendrait de ne pas négliger les questions de sécurité qui se posent de longue date. La sécurité et la stabilité de l'espace de l'OSCE élargi devraient continuer de faire l'objet de notre attention de tous les instants. La crise qui s'est produite récemment au Kazakhstan montre avec quelle rapidité des situations peuvent dégénérer. Nous regrettons profondément les pertes en vies humaines et espérons que les autorités du pays pourront stabiliser la situation dès que possible. Nous espérons également qu'une enquête approfondie permettra de faire la lumière sur les causes profondes et les mécanismes de la crise.

Nous nous félicitons de la déclaration de la Pologne, dans laquelle cette dernière a exposé clairement les priorités de sa présidence pour l'année 2022, et, en particulier, de son engagement à s'employer spécialement à trouver des solutions pacifiques aux conflits actuels dans l'espace de l'OSCE.

Nous considérons que le processus de règlement transnistrien demande un engagement constant et résolu de la part de l'OSCE, notamment des efforts proactifs et systématiques de la part de la présidence. Divers facteurs ont fait que le processus de négociation a pris du retard par rapport au calendrier souhaité. Chişinău reste cependant ouverte à la coopération avec les médiateurs et les observateurs sur les moyens de faire avancer le processus de règlement du conflit. Les négociations en format « 5+2 » restent la clé à cet égard.

Excellences,

Les autorités moldaves demeurent vivement préoccupées par les violations systématiques et graves des droits humains dont nous avons fait état à de nombreuses reprises, y compris au sein de cette enceinte. Il est regrettable qu'aucune amélioration n'ait été enregistrée jusqu'à présent. Nous souhaitons redemander un soutien pratique pour la libération sans condition des prisonniers politiques Adrian Glijin, Oleg Horjan, Ruslan Lomaca et d'autres, qui ont été condamnés et sont détenus illégalement par le régime de Tiraspol. Malheureusement, Tiraspol continue d'entreprendre des actions unilatérales et obstructives qui dérogent aux approches et aux accords établis dans le cadre du format des négociations à « 5+2 ».

À cet égard, la Moldavie compte sur un soutien accru de la part de l'OSCE et de ses partenaires internationaux pour surveiller de près les violations commises par Tiraspol, auxquelles il doit être mis fin. Les travaux devraient se poursuivre en vue de trouver des solutions durables à des questions urgentes telles que le bon fonctionnement des écoles enseignant en alphabet latin dans la région transnistrienne et la garantie que les agriculteurs moldaves puissent accéder librement à leurs terres.

Monsieur le Président,

La présence militaire étrangère persistante dans la région transnistrienne de mon pays, qui ne bénéficie pas de l'accord du gouvernement moldave, est l'un des principaux risques pour la sécurité de la République de Moldavie et l'une de ses principales sources de préoccupation. Nous fondant sur le droit international, les engagements souscrits au Sommet

de l'OSCE tenu à Istanbul et la neutralité constitutionnelle de la Moldavie, nous soulignons l'obligation incombant à la Fédération de Russie de reprendre le retrait sans condition et complet de ses forces militaires du territoire de la République de Moldavie.

Nous réaffirmons que nous sommes disposés à prendre part à un dialogue constructif visant à donner une suite concrète à l'initiative relative à l'élimination des munitions non transportables lancée par la Fédération de Russie il y a deux ans. Ce processus devrait être mené de manière transparente et l'OSCE pourrait jouer dans ce contexte un rôle pertinent conformément à son mandat.

Nous saisissons cette occasion pour vous féliciter de votre décision de reconduire l'Ambassadeur Thomas Mayr-Harting dans ses fonctions de Représentant spécial du Président en exercice de l'OSCE pour le processus de règlement transnistrien et réaffirmons que nous sommes prêts à poursuivre notre coopération avec lui.

Nous nous réjouissons à la perspective de travailler de manière constructive avec vous et votre équipe cette année et vous souhaitons tout le succès possible dans l'exécution de votre mandat.

Merci, Monsieur le Président.

Je demande que la présente déclaration soit annexée au journal de la séance de ce jour.